



Cuba et le nombre de « prisonniers politiques »

Par [Salim Lamrani](#)

Mondialisation.ca, 16 août 2010

16 août 2010

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

La question du nombre de « prisonniers politiques » à Cuba est sujette à polémique. Pour le gouvernement cubain, il n'y a pas de prisonniers politiques à Cuba, mais des personnes condamnées pour des délits inscrits au code pénal, notamment le fait d'être financé par une puissance étrangère. Amnesty International (AI), quant à elle, recense dans son rapport 2010 « 55 prisonniers d'opinion¹ », parmi lesquels 20 ont été libérés en juillet 2010 et 6 autres le 15 août 2010, suite à la médiation de l'Église catholique et de l'Espagne, et deux autres auparavant². Donc, selon AI, il reste actuellement 27 « prisonniers politiques » à Cuba. Enfin, l'opposition cubaine et Elizardo Sánchez de la Commission des droits de l'homme et de la réconciliation nationale (CDHRN) en particulier évoquent le nombre de 147 prisonniers politiques, moins les 6 récemment libérés, soit 1413. Les médias occidentaux privilégient cette dernière liste.

Il convient d'abord de faire la lumière sur un aspect de cette question avant d'évoquer le sujet du nombre exact de « prisonniers politiques » dans l'île : l'existence ou non d'un financement de l'opposition cubaine par les États-Unis.

Cette politique, clandestine entre 1959 et 1991, est désormais publique et attestée par maintes sources. En effet, Washington reconnaît cette réalité dans plusieurs documents et déclarations officiels. La loi Torricelli de 1992, et plus particulièrement la section 1705, stipule que « *les États-Unis fourniront une assistance, à des organisations non gouvernementales appropriées, pour soutenir des individus et des organisations qui promeuvent un changement démocratique non violent à Cuba*⁴ ». La loi Helms-Burton de 1996 prévoit, à la section 109, que « *le Président [des États-Unis] est autorisé à fournir une assistance et offrir tout type de soutien à des individus et des organisations non gouvernementales indépendantes pour soutenir des efforts en vue de construire la démocratie à Cuba*⁵ ». Le premier rapport de la Commission d'assistance à une Cuba libre, adopté le 6 mai 2004, envisage la mise en place d'un « *solide programme de soutien favorisant la société civile cubaine* ». Parmi les mesures préconisées, un financement à hauteur de 36 millions de dollars est destiné au « *soutien de l'opposition démocratique et au renforcement de la société civile émergente*⁶ ». Le second rapport de la même Commission, rendu public le 10 juillet 2006, prévoit un budget de 31 millions de dollars pour financer l'opposition interne⁷. Le rapport prévoit également « *d'entraîner et d'équiper des journalistes indépendants de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle à Cuba*⁸ ».

La représentation diplomatique étasunienne à La Havane, la Section d'intérêts nord-américains (SINA) confirme cela dans un communiqué : « *Depuis longtemps, la politique des États-Unis consiste à fournir une assistance humanitaire au peuple cubain, particulièrement aux familles des prisonniers politiques. Nous permettons également aux organisations*

privées de le faire⁹ ».

Laura Pollán, du groupe dissident « *les Dames en Blanc* », admet avoir reçu de l'argent des Etats-Unis¹⁰ : « *Nous acceptons l'aide, le soutien, que ce soit de l'extrême droite ou de la gauche, sans conditions¹¹* ». L'opposant Vladimiro Roca confesse que la dissidence cubaine est stipendiée par Washington tout en rétorquant que l'aide financière reçue est « *totale et complètement légale* ». Pour le dissident René Gómez, le soutien financier de la part des Etats-Unis n'est « *pas une chose qu'il faudrait cacher ou dont il faudrait avoir honte¹²* ». De la même manière, Elizardo Sánchez confirme l'existence d'un financement de la part des Etats-Unis : « *La question n'est pas de savoir qui envoie de l'aide mais ce que l'on en fait¹³* ».

La presse occidentale admet cette réalité. L'Agence France-Presse informe que « *les dissidents ont pour leur part revendiqué et assumé ces aides financières¹⁴* ». L'agence espagnole EFE fait allusion aux « *opposants payés par les Etats-Unis¹⁵* ». L'agence de presse britannique Reuters, « *le gouvernement étasunien fournit ouvertement un soutien financier fédéral pour les activités des dissidents, ce que Cuba considère comme un acte illégal¹⁶* ». L'agence de presse étasunienne The Associated Press reconnaît que la politique de fabriquer et financer une opposition interne n'était pas nouvelle : « *Depuis des années, le gouvernement des Etats-Unis a dépensé des millions de dollars pour soutenir l'opposition cubaine¹⁷* ». Elle précise : « *Une partie du financement provient directement du gouvernement des Etats-Unis, dont les lois préconisent le renversement du gouvernement cubain. L'agence internationale pour le développement des Etats-Unis (USAID), qui supervise le soutien financier du gouvernement pour une 'transition démocratique' à Cuba, a alloué plus de 33 millions de dollars pour la société civile cubaine pour la présente année fiscale¹⁸* ».

Wayne S. Smith est un ancien diplomate étasunien qui a été chef de la SINA à La Havane de 1979 à 1982. Selon lui, il est « *illégal et imprudent d'envoyer de l'argent aux dissidents cubains¹⁹* ». Il a ajouté que « *personne ne devrait donner de l'argent aux dissidents et encore moins dans le but de renverser le gouvernement cubain* » car « *lorsque les Etats-Unis déclarent que leur objectif est de renverser le gouvernement cubain, et qu'ensuite ils affirment qu'un des moyens pour y parvenir est de fournir des fonds aux dissidents cubains, ces derniers sont placés de facto dans la position d'agents payés par une puissance étrangère pour renverser leur propre gouvernement²⁰* ».

Evoquons à présent la position d'Amnesty International. L'organisation fait état de 27 prisonniers politiques à Cuba au 15 août 2010. Or, elle reconnaît en même temps que ces personnes ont été condamnées « *pour avoir reçu des fonds ou du matériel du gouvernement américain pour des activités perçues par les autorités comme subversives ou faisant du tort à Cuba²¹* ». Ainsi, l'organisation entre en contradiction car le droit international considère comme illégal le financement d'une opposition interne dans une autre nation souveraine. Tous les pays du monde disposent d'un arsenal juridique codifiant comme délits de telles conduites. Ainsi, les législations étasunienne et européennes, entre autres, sanctionnent lourdement le fait d'être stipendié par une puissance étrangère.

La liste élaborée par Elizardo Sánchez est plus longue et inclut tout type d'individus. Parmi les 141 noms, 10 autres avaient déjà été remis en liberté pour des raisons de santé, ce qui fait un total de 131 personnes. Au sujet de ces dix personnes, Sánchez a expliqué qu'il les maintenait dans sa liste car elles pouvaient être de nouveau incarcérées dans le futur.

Quatre autres personnes ont accompli leur peine et sont sorties de prison. Il reste donc 127 individus. 27 autres personnes doivent être libérées d'ici le mois d'octobre, selon l'accord passé entre La Havane, l'Espagne et l'Eglise catholique.

Sur les 100 individus restant, près de la moitié ont été condamnés pour des crimes violents. Certains ont réalisé des incursions armées à Cuba et au moins deux d'entre eux, Humberto Eladio Real Suárez et Ernesto Cruz León, sont responsables de la mort de plusieurs civils, respectivement en 1994 et en 1997²².

Ricardo Alarcón, président du Parlement cubain, n'a pas manqué de souligner ces contradictions : « *Curieusement, ceux qui nous critiquent parle d'une liste [et pas de noms]. Pourquoi ne disent-ils pas qu'ils sont en train de demander la liberté de la personne qui a assassiné Fabio di Celmo²³ ?* ».

Associated Press (AP) a également souligné le caractère douteux de la liste de Sánchez et note que « *plusieurs d'entre eux ne devraient normalement pas être considérés comme des prisonniers politiques* ». « *Une étude plus attentive permet de voir la présence de terroristes, de preneurs d'otages et d'agents étrangers* ». *AP* note que parmi les 100 personnes restantes, « *près de la moitié ont été condamnées pour terrorisme, prise d'otages et autres crimes violents, et quatre d'entre eux sont d'anciens militaires ou agents des services de renseignement condamnés pour espionnage ou pour avoir révélé des secrets d'Etat²⁴* ».

De son côté, Amnesty International affirme qu'elle ne peut pas considérer les membres de la liste de Sánchez comme des « *prisonniers de conscience* » car elle inclut « *des gens jugés pour terrorisme, espionnage ainsi que ceux qui ont tenté et même réussi à faire exploser des hôtels* », indique l'organisation. « *Nous ne demanderons certainement pas leur libération et ne les décrirons pas comme prisonniers de conscience²⁵* ».

Miguel Moratinos, ministre des Affaires étrangères espagnol, qui a joué un rôle clé dans l'accord portant sur la libération de 52 prisonniers, a également mis en doute la liste de Sánchez et souligné son caractère aléatoire. : « *Ne dites pas qu'il faut libérer 300 prisonniers car il n'y en a pas 300. La liste de la Commission des droits de l'homme de Cuba disait, une semaine avant mon arrivée, qu'il y en avait 202. A mon arrivée à Cuba, elle a affirmé la veille qu'il y en avait 167²⁶* ».

A l'issue de la libération des autres 27 personnes incluses dans l'accord de juin 2010, il ne restera qu'un seul « *prisonnier politique* » à Cuba, Rolando Jimenez Pozada, selon Amnesty International. *Associated Press* note pour sa part que ce dernier a en réalité été « *emprisonné pour désobéissance et pour avoir révélé des secrets d'Etat²⁷* ».

Curieusement, la liste dressée par Sánchez, qui est la moins fiable et qui est dénoncée de toutes parts en raison de l'inclusion d'individus condamnés de graves actes de terrorisme, est privilégiée par la presse occidentale.

Le gouvernement cubain a effectué un geste notable en procédant à la libération des prisonniers considérés comme « *politiques* » par les Etats-Unis et certaines organisations telles qu'Amnesty International. Le principal obstacle à la normalisation des relations entre Washington et La Havane – du point de vue de l'administration Obama – est désormais levé. Il revient donc à la Maison-Blanche d'effectuer un geste de réciprocité et de mettre un

terme aux sanctions économiques anachroniques et inefficaces contre le peuple cubain.

Notes

1 *Amnesty International*, « Rapport 2010. La situation des droits humains dans le monde », mai 2010. http://thereport.amnesty.org/sites/default/files/AIR2010_AZ_FR.pdf (site consulté le 7 juin 2010), pp. 87-88.

2 *EFE*, « Damas piden a España acoger a más presos políticos », 25 juillet 2010 ; Carlos Batista, « Disidencia deplora 'destierro' de ex presos », *El Nuevo Herald*, 15 août 2010.

3 *EFE*, « Damas piden a España acoger a más presos políticos », 25 juillet 2010

4 *Cuban Democracy Act*, Titre XVII, Section 1705, 1992.

5 *Helms-Burton Act*, Titre I, Section 109, 1996.

6 Colin L. Powell, *Commission for Assistance to a Free Cuba*, (Washington : United States Department of State, mai 2004). www.state.gov/documents/organization/32334.pdf (site consulté le 7 mai 2004), pp. 16, 22.

7 Condolezza Rice & Carlos Gutierrez, *Commission for Assistance to a Free Cuba*, (Washington : United States Department of State, juillet 2006). www.cafc.gov/documents/organization/68166.pdf (site consulté le 12 juillet 2006), p. 20.

8 *Ibid.* p. 22.

9 *The Associated Press/El Nuevo Herald*, « Cuba : EEUU debe tomar 'medidas' contra diplomáticos », 19 mai 2008.

10 *The Associated Press*, « Cuban Dissident Confirms She Received Cash From Private US Anti-Castro Group », 20 mai 2008.

11 *El Nuevo Herald*, « Disidente cubana teme que pueda ser encarcelada », 21 mai 2008.

12 Patrick Bèle, « Cuba accuse Washington de payer les dissidents », *Le Figaro*, 21 mai 2008.

13 *Agence France-Presse*, « Prensa estatal cubana hace inusual entrevista callejera a disidentes », 22 mai 2008.

14 *Agence France-Presse*, « Financement de la dissidence : Cuba 'somme' Washington de s'expliquer », 22 mai 2008.

15 *EFE*, « Un diputado cubano propone nuevos castigos a opositores pagados por EE UU », 28 mai 2008.

16 Jeff Franks, « Top U.S. Diplomat Ferried Cash to Dissident : Cuba », *Reuters*, 19 mai 2008.

17 Ben Feller, « Bush Touts Cuban Life After Castro », *Associated Press*, 24 octobre 2007

18 Will Weissert, « Activistas cubanos dependen del financiamiento extranjero », *The Associated Press*, 15 août 2008.

19 *Radio Habana Cuba*, « Former Chief of US Interests Section in Havana Wayne Smith Says Sending Money to Mercenaries in Cuba is Illegal », 21 mai 2008.

20 Wayne S. Smith, « New Cuba Commission Report : Formula for Continued Failure », *Center for International Policy*, 10 juillet 2006.

21 *Amnesty International*, « Cuba. Cinq années de trop, le nouveau gouvernement doit libérer les dissidents emprisonnés », 18 mars 2008. <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/cuba-five-years-too-many-new-government-must-release-jailed-dissidents-2> (site consulté le 23 avril 2008).

22 Juan O. Tamayo, « ¿Cuántos presos políticos hay en la isla? », *El Nuevo Herald*, 22 juillet 2010

23 José Luis Fraga, « Alarcón : presos liberados pueden quedarse en Cuba y podrían ser más de 52 », *Agence France-Presse*, 20 juillet 2010.

24 Paul Haven, « Number of Political Prisoners in Cuba Still Murky », *The Associated Press*, 23 juillet 2010.

25 *Ibid.*

26 *EFE*, « España pide a UE renovar relación con Cuba », 27 juillet 2010.

27 Paul Haven, « Number of Political Prisoners in Cuba Still Murky », *op. cit.*

Salim Lamrani est enseignant chargé de cours à l'Université Paris-Sorbonne-Paris IV et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et journaliste français, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule *Cuba. Ce que les médias ne vous diront jamais* (Paris : Editions Estrella, 2009).

Disponible en librairie et sur Amazon :

http://www.amazon.fr/Cuba-Medias-Vous-Diront-Jamais/dp/2953128417/ref=pd_rhf_p_t_1

Pour toute commande dédiée, contacter directement : lamranisalim@yahoo.fr , Salim.Lamrani@univ-mlv.fr

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Salim Lamrani](http://www.mondialisation.ca), Mondialisation.ca, 2010

A propos :

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca